



## La filière forêt-bois signe le lancement de sa première Veille Economique Mutualisée

France Bois Forêt, France Bois Industries Entreprises, le CODIFAB, le ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), le ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique (MEIN), le ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer (MEEM) et le ministère du Logement et de l'Habitat durable (MLHD) mettent en place ensemble un nouvel outil stratégique de veille économique sur la filière et ses marchés.

La mise en place de ce nouvel outil représente l'aboutissement d'un travail engagé depuis plusieurs années par les organisations professionnelles de la filière forêt-bois en partenariat avec les Pouvoirs publics. En signant ce partenariat inédit public-privé, l'Etat et les organisations professionnelles partagent la volonté de mettre en place ce nouvel outil de la filière forêt-bois, qu'ils financent. Cette Veille doit permettre aux entreprises et aux industries de disposer d'informations économiques actualisées et mises en perspective avec l'ensemble des branches d'activité utilisatrices. Le but étant de pouvoir disposer d'indicateurs économiques pour mieux répondre aux besoins des marchés et des objectifs stratégiques des donneurs d'ordres. La VEM a aussi pour ambition de permettre aux entreprises d'identifier des marchés d'avenir, à valeur ajoutée, pour créer de la richesse et développer des emplois.

Concrètement, il sera possible à chacun de consulter l'actualité économique du secteur, d'une branche d'activités, d'en extraire les tableaux et graphes et de comparer son activité et ses indicateurs économiques à la moyenne de sa branche d'activité. Cette VEM va rassembler l'intégralité des données économiques de la filière et des actions déjà réalisées et financées par les professionnels.

En assurant la cohérence de l'ensemble des actions prises lors des Comités stratégiques, ce partenariat public-privé va renforcer la compétitivité de la filière d'autant que la VEM permettra notamment de mesurer le poids de la filière forêt-bois dans l'économie nationale et de disposer de la répartition de la valeur ajoutée aux différents stades de marché de la filière. Elle couvrira l'ensemble de la filière utilisatrice du bois : forêt, industrie, bois énergie, chimie du bois, distribution... La mise en œuvre opérationnelle de ce projet a été confiée à un consortium de compétences, constitué de FCBA et IPEA. La coordination de la VEM FB est assurée par les organisations professionnelles FBF-FBIE-CODIFAB, Eric Toppan en assurant l'animation.

Ce suivi économique global de la filière doit s'appuyer sur un schéma synthétique, cohérent et commun qui s'impose à tous, permettant de suivre l'évolution des flux « matière », de la forêt à la consommation finale, en volume et en valeur (en stratifiant feuillus, résineux, tropicaux), avec - pour chaque secteur de production - des indicateurs portant sur le nombre d'entreprises, l'emploi, le chiffre d'affaires, les consommations intermédiaires, la valeur ajoutée, les investissements, les revenus nets. Ce schéma doit également être complété par les flux « matière » de bois destinés à l'énergie.

La tenue à jour du schéma permettra de disposer d'un véritable tableau de bord de la filière, support à la constitution d'indicateurs d'évolution et de performance. Ce tableau de bord devra s'appuyer sur les données issues de la statistique publique et de celles issues des initiatives déjà prises par les organisations professionnelles elles-mêmes. Il impliquera également, pour le renseigner, de produire de nouvelles données apportées par de nouvelles études et enquêtes ou par la réalisation d'analyses spécifiques à tel marché ou telle essence.

Cette veille économique sera mutualisée, pour des raisons de rationalisation de coûts mais surtout pour que cette représentation soit la référence commune. Cette action sera menée en liaison avec l'observatoire national des ressources en biomasse pour approfondir et partager l'analyse des données sur les ressources disponibles pour la production industrielle ou la production d'énergie.

Une fois le dispositif mis en place, le suivi permettra une évaluation, par somme des données « secteurs », des grands agrégats de l'ensemble de la filière (emploi, valeur ajoutée, ...).

Ce suivi a notamment vocation à alimenter les travaux conduits au sein du Comité stratégique de la filière (CSF) bois et du Programme National Forêt Bois. De son côté, le CSF pourra enrichir la réflexion liée à sa mise en place en termes de diagnostic et de besoins mais surtout en contribuant à mettre en évidence les indicateurs de suivi sur la santé de la filière.

Il pourra enfin constituer l'un des outils utilisables pour :

- Évaluer les résultats des actions conduites dans le cadre du contrat de filière,
- Et servir à l'élaboration et au suivi des politiques publiques conduites par les administrations partenaires (MAAF : gestion durable, mobilisation, approvisionnement, 1ère transformation, ... MRP : politique industrielle, MEDDE : énergie renouvelable, changement climatique, METL : construction bois).

Un outil informatique pour :

- Une lecture fine et consolidée de l'économie de la filière
- Un traitement automatique pour actualiser les résultats

